

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
22/06/2026	22/06/2026	En exercice	11
		Présents	9
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

**Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, BOCCIA Françoise, LUCIANI Xavier**

**Étaient excusés : KEERLE Vanessa, GAGNEBE William**

**Avaient donné pouvoir : KEERLE Vanessa à ANTON Sandy, GAGNEBE William à BOCCIA Françoise**

**Étaient absents non-excusés :**

**Parmi les membres présents, BULTOT Marie est désignée secrétaire de séance.**

### **06 2026 07 : Création d'un emploi non-permanent suite à accroissement saisonnier**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que conformément à l'article 313-1 du Code Général de la Fonction Publique , les emplois de chaque collectivité sont créés par le Conseil Municipal de la Collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'article L332-23-2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non-permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison des absences pour causes de congés annuels des agents et des besoins de poursuivre les tâches d'entretien, de manutention, et d'opérations diverses liées à la programmation estivale, aux espaces verts de la commune et à l'entretien des bâtiments communaux, il est proposé au Conseil Municipal de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet et pour 2 mois, un emploi non permanent pour accroissement saisonnier, sur le grade d'adjoint technique polyvalent, pour une durée de service de 20/35<sup>ème</sup> et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de 2 mois sur la période de juillet et août.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer un emploi non-permanent relevant du grade adjoint technique pour effectuer les tâches d'entretien, manutention liées à la programmation estivale à l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, suite à un accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail de 20/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour une durée de deux mois sur la période de juillet et août.

La rémunération sera fixée en référence à l'indice brut et indice majoré correspondant au grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnité en vigueur.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**AUTORISE** Madame le Maire à recruter un agent contractuel sur cet emploi non permanent pour accroissement saisonnier de l'activité et à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance.



Madame le Maire,

Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :*

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le*
- *et de sa publication le*

*Madame le Maire,  
Sophie JARDINOT.*